



CONVENTION DE PARTENARIAT PARTENAIRES

(à nous retourner par email ou par courrier)

Entre les soussignés, d'une part :
SARL MEDINA SPA
2 Rue Temponières
31000 TOULOUSE
SIRET : 808.208.565
Tel : 05 61 38 78 17
Mail : contact.medinasp@gmail.com
Représenté par : Jamila HIYAB, Gérante.

Le Société partenaire conventionnée:
Représenté par :Secteur d'activité :
Adresse : Code postal et Ville :
Siret :

Il est convenu ce qui suit:

Article 1: Accueil

MEDINA SPA propose des prestations bien-être et esthétique au personnel et clients de la Société partenaire nommée ci-dessus.

Article 2: Conditions de partenariat

Le Comité d'Entreprise nommé ci-dessus s'engage:

-À diffuser auprès de ses salariés l'information concernant l'offre MEDINA SPA

-Ne pas établir de convention de partenariat avec d'autre spa-hammam durant la validité cette convention.

Article 3: Réservations

Les réservations des clients bénéficiaires de l'offre Partenaires devront passer obligatoirement par l'achat des prestations sur la Boutique en ligne et par la réservation par téléphone au 05.61.38.78.17 auprès d'une de nos hôtesses.

Article 4: Tarifs

Le tarif Partenaire de -25% à 35 % est appliqué par MEDINA SPA sur l'ensembles des prestations et bons d'achats proposés par MEDINA SPA.

Le tarif Partenaire est appliqué exclusivement aux clients et salariés de la société conventionnée ci dessus ou de tous justificatifs permettant de le relier à la société conventionnée.

Le tarif Partenaire est appliqué sur les Bons Cadeaux pouvant être offerts par les salariés et client de la société conventionnée.

Article 5 : Règlements/Modalités de Paiement

Les clients salariés bénéficiaires de l'offre CE auront la possibilité de réserver leur prestation via le site www.medinasp.fr rubrique « Offres CE et partenaires »

En cas de non-prépaiement, les salariés s'engagent à régler immédiatement la somme demandé en caisse (par chèque, en liquidité, par carte).

Les Partenaires disposent d'un code d'accès pour accéder à leur Boutique en ligne. Ils s'engagent à ne transmettre ces codes qu'à leurs clients et salariés.

La présente convention prend effet dès la signature.

Elle est renouvelable par tacite reconduction au 1er de chaque année.

Elle peut être modifier par accord entre les signataires ou dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis d'un mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Signatures, Cachets
Mentions « lu et approuvé »

Pour Medina Spa,

Pour le Comité d'entreprise désigné ci-dessus,